

Ambarès joue la partition inclusive

« Toutes nos activités sont accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. » Le site internet de l'école de musique d'Ambarès donne le ton. Active et inclusive, elle accueille, chaque année, le parcours de sensibilisation « Handicap et enseignements artistiques » organisé par le Département.
#droitsculturels #pratiquesartistiques #accèsàlaculture



Lucie au cours de piano avec Delfine Gasquet, professeure.

Gérée par l'association ambarésienne loisirs et culture (AALC), l'école de musique d'Ambarès est devenue un modèle d'inclusion pour la pratique musicale amateur, grâce à la force de conviction et l'implication de l'équipe pédagogique. Aujourd'hui, une douzaine d'adultes et d'enfants en situation de handicap pratiquent, chaque semaine, batterie, trompette, chant ou percussions et, ou participent à la classe Music Adapt, selon leurs capacités. Depuis 15 ans, Lucie et Lionel, pianiste et tubiste, sont les pionniers enthousiastes et volontaires, de cette formation musicale adaptée.

Connus et reconnus

Il y a 7 ans que Martine Fresquet, cheville ouvrière de Music Adapt, a transmis sa fonction de référente handicap à Delfine Gasquet, professeure. Le cadre d'emploi n'existe pas dans la convention collective, pas de financement spécifique non plus pour le poste, mais des heures

de décharge de cours pour l'accueil des familles, le suivi du parcours des élèves en situation de handicap, l'adaptation des partitions ou la création de supports pédagogiques... et surtout, beaucoup d'implication de Delfine dans sa mission.

« L'adaptation est réciproque » explique Martine. « Dans la classe Music adapt, nous marchons en rythme, découvrons les instruments, ressentons les sons, chantons, dansons. Ce n'est pas que de la musique ! » Delfine continue : « Pour certains, le parcours se prolongera avec la pratique d'un instrument en cours individuel, une vraie progression, mais c'est très long. » Les deux professeures disent en chœur : « Si l'école offre la possibilité aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité artistique, ces dernières ouvrent les portes de l'acceptation de la différence, changent le regard des autres élèves. » Et Lucie opine : « Nous sommes connus et reconnus. »

Sensibilisation et formation

Directeur de l'école de musique, Sébastien Lalande défend le maintien du référent handicap malgré des budgets incertains : « Nous sommes engagés dans la reconnaissance des droits culturels des personnes et l'accessibilité de la culture à tous. Les structures culturelles sont obligées d'accueillir ces élèves déficients, mais elles ne sont pas toutes en capacité de le faire... » Ainsi, référencée Pôle ressources handicap en Gironde, l'école d'Ambarès accueille chaque année le Parcours « Handicap et enseignements artistiques ». Deux jours où s'échangent des outils juridiques, techniques et pédagogiques concrets et rassurants entre professionnels des enseignements artistiques (musique et danse), élus, et représentants de structures liées au handicap. Ce parcours proposé par le Département et ses partenaires du Groupe de travail des écoles de musiques (GTEM) crée un réseau d'acteurs culturels, d'employeurs et d'élus pour mailler le territoire. « C'est le premier palier de formation à l'inclusion et nombre de professeurs de musique ou de danse sont en demande. La volonté du Département et la nôtre est d'aller plus loin, » conclut Sébastien.

gironde.fr/ecolesdemusique

Contact

Ecole de musique

AALC

Pôle culturel Evasion

33 440 Ambarès

☎ 05 56 77 36 18

✉ ecolemusaalc@orange.fr

🌐 aalc.fr/lecole-de-musique

Lionel au cours de tuba.

